



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DCM260414_016	<b>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SPL MARAÏNA</b>
---------------	---

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site de la ville le 17 avril 2026</p> <p>Que la convocation a été faite le 08 avril 2026</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>44</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>1</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>0</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>45</td></tr></table>	Présents :	44	Représentés :	1	Absents :	0	Total des votes :	45	<p>L'an deux mille vingt six, le quatorze avril le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p><b><u>ETAIENT PRESENTS :</u></b> Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZÉ Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita</p> <p><b><u>ETAIENT REPRESENTES :</u></b> Monsieur VOULAMALE Jismy</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u></b> Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	44								
Représentés :	1								
Absents :	0								
Total des votes :	45								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

**DCM260414\_016 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE LA SPL MARAÏNA**

Envoyé en préfecture le 22/04/2026  
Reçu en préfecture le 22/04/2026  
Publié le  
ID : 974-219740099-20260422-DCM260414\_016-DE

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,

La Commune est actionnaire de la SPL Maraïna et à ce titre, elle dispose d'un représentant au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires qui dispose de 3 sièges sur les 17 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est nécessaire de désigner un représentant qui siègera au sein de l'assemblée spéciale.

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT et des dispositions du code de commerce, il vous est demandé de :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Article 1 :**

- De désigner un représentant qui siègera dans l'assemblée spéciale des actionnaires ;

**A ÉTÉ DÉSIGNÉE :**

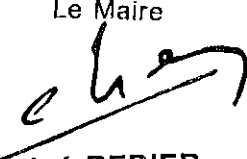
- CERVEAUX Adélaïde

**Article 2 :**

- D'autoriser le Maire à signer tout document ou pièces se rapportant à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme  
Saint-André le 21 AVR. 2026

Le Maire  
  
Joé BEDIER